

C'est vendredi midi, on ferme le bureau!

Par Annie Lafrance, Le Soleil

|23 octobre 2023

MILIEU DE TRAVAIL – Fermer le bureau le vendredi après-midi? Si l'idée semblait farfelue à une époque, voilà qu'elle fait de plus en plus d'adeptes dans les milieux de travail. L'un d'eux est Logisco, qui a récemment annoncé à ses employés que leur fin de semaine débutera plus tôt dès le 1er janvier.

Est-ce que cette mesure est un compromis à la semaine de quatre jours, qui revient cet automne dans les tendances RH? « C'est plutôt un nouvel horaire de travail, qui fera arrimer la réalité de nos activités aux besoins des employés », répond Annick Paradis, CRHA, directrice de l'expérience employé chez Logisco.

À compter du 1er janvier 2024, le groupe immobilier fermera son siège social de Lévis les vendredis à midi.

Plus de 250 employés (sur les 500 que compte Logisco) pourront bénéficier de ce nouvel horaire de travail. La plupart des employés travailleront dorénavant 36 heures par semaine tandis que les employés à l'entretien et à la maintenance conserveront les 40 h/semaine, réparties sur 4,5 jours.

« Avec les augmentations salariales prévues en 2024, tout le monde est gagnant », calcule Annick Paradis.

Une longue réflexion

Fermer une demi-journée par semaine peut sembler simple. Ce n'est pourtant pas une opération facile pour le groupe immobilier qui œuvre depuis 50 ans dans la construction et la gestion d'immeubles résidentiels et commerciaux.

La décision a été précédée d'un processus qui s'est déroulé sur deux ans. La direction a d'abord sondé ses employés afin de savoir si leurs attentes et leurs besoins avaient changé après la pandémie. Résultat : près de trois quarts d'entre eux rêvaient d'un horaire de quatre jours semaine.

Mais entre les aspirations et la réalité, il demeure un écart. C'est que l'organisation possède plusieurs divisions, en construction et en hôtellerie notamment, qui ne peuvent pas être mises sur pause, en raison des services fournis aux usagers et des conventions collectives de certains travailleurs en construction. L'horaire de quatre jours par semaine, ou de quatre jours et demi, ne peut donc pas s'appliquer à tous.

Pour y arriver, l'équipe des RH a mis sur pied un comité regroupant des employés de différents départements, des gestionnaires et des membres de la direction. « On voulait s'assurer que la décision soit bien comprise et acceptée par tous les employés, même ceux qui ne sont pas touchés par cette mesure », indique la directrice, qui affirme que sa « porte reste toujours ouverte si un employé est inquiet ou craint une iniquité ».

Une formule de plus en plus populaire

Logisco n'est pas le premier employeur à prendre cette décision. Plusieurs agences publicitaires, institutions et bureaux professionnels ont déjà adopté une telle formule par le passé.

Bon nombre de PME ont d'abord testé l'horaire allégé durant l'été, pour ensuite le prolonger à l'année. Des organisations proposent aussi des vendredis festifs pour rassembler les équipes qui sont souvent en télétravail.

Chez Logisco, il n'y aura pas de période de test. La mesure sera permanente, dès le départ. « Mais on l'annonce plusieurs mois à l'avance pour que les départements aient le temps de s'ajuster. »

Pas de perte de productivité

Pourquoi fermer les vendredis après-midis? De nombreuses études se sont penchées sur le phénomène des semaines de quatre jours, qui

gagnent en popularité au Canada comme en Europe. La principale raison évoquée est le bien-être des employés et l'amélioration de la culture du travail.

Ces études démontrent qu'il n'y a pas eu de perte de productivité, ou très peu, hormis quelques exceptions dans le cas de certaines industries manufacturières, par exemple. C'est même le contraire.

Une étude menée par la Texas A&M School of Public Health a démontré, avec l'aide de capteurs posés sur les ordinateurs, que les employés commettaient plus d'erreurs le vendredi après-midi. Leur productivité était nettement à la baisse.

C'est aussi ce que constate l'experte en RH de Logisco. « La nature du travail a évolué au fil des ans; les gens sont beaucoup plus fatigués le vendredi. La vie va vite; on veut que nos employés se préoccupent de leur santé, autant physique que mentale », explique-t-elle.

Attirer des candidats

L'entreprise, qui est en croissance, fait le pari que cette mesure favorisera non seulement la rétention et le bien-être de ses employés, mais qu'elle pourra également être attrayante pour en recruter d'autres.

« Dans un marché concurrentiel, il faut se démarquer positivement », soutient la directrice.

La rubrique Milieu de travail a été créée pour aborder les thèmes des relations entre employeurs et employés, pour dévoiler des initiatives originales afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre, pour parler d'un univers en constant changement, en particulier par les temps qui courent... Vous avez des idées? Écrivez-nous à affaires@lesoleil.com.

Un choc brutal attend les retraités qui n'ont pas mis assez d'argent de côté

Les régimes publics ne sont pas toujours suffisants pour de vieux jours confortables, affirment des experts

Le Journal de Québec · 21 oct. 2023 · 72 · SYLVAIN LAROCQUE

Les Québécois n'épargnent pas assez pour avoir une retraite confortable. L'écart est grand entre ce que nous devrions mettre de côté et la réalité, révèlent des données compilées par Le Journal.



« Il m'arrive assez souvent d'annoncer aux gens cette mauvaise nouvelle : ils n'ont pas assez épargné pour avoir la retraite qu'ils souhaitent », confie Pierre Marcotte, un consultant qui donne des formations de préparation à la retraite, notamment auprès de travailleurs de la construction.

Quelle est la valeur des régimes de retraite d'employeurs et des REER pour une famille québécoise typique ? En 2019, elle s'élevait à environ 150 000 \$, selon Statistique Canada. Soit 75 000 \$ par adulte.

Bien sûr, les Québécois qui sont à l'aube de la retraite ont eu le temps de se constituer un coussin un peu plus confortable. Dans le groupe des 55 à 64 ans, la valeur médiane des régimes de retraite et des REER atteint 342 000 \$ pour un couple, soit 171 000 \$ par personne.

PAS ASSEZ POUR BEAUCOUP DE GENS

Or, d'après un nouvel outil en ligne offert gratuitement sur le site web de la Chaire en fiscalité et en finances publiques (CFFP) de l'université de Sherbrooke, c'est insuffisant pour bien des gens.

Prenons l'exemple d'une personne qui gagne 50 000 \$ avant impôts et qui souhaite conserver 70 % de son revenu à la retraite, ce que recommandent les experts. Elle prévoit arrêter de travailler à 65 ans et vivre jusqu'à 85 ans, tout en réalisant un rendement annuel moyen de 5 % avec son épargne-retraite.

Pour y parvenir, elle devra avoir économisé près de 228 000 \$ (dans son REER et dans son régime de retraite d'employeur).

Si elle abaisse son objectif de remplacement du revenu à 60 %, elle aura besoin de près de 148 000 \$, ce qui est plus à portée de main.

Dans ce dernier scénario, le revenu du retraité serait composé du Régime de rentes du Québec (11 595 \$), du REER et du régime d'employeur (10 020 \$), et de la pension de la Sécurité de la vieillesse (8355 \$) pour un total de près de 30 000 \$.

LAISSÉS À EUX-MÊMES

Notons que moins de 40 % des travailleurs québécois disposent d'un régime de retraite d'employeur, de sorte que la responsabilité de se constituer une épargne-retraite incombe à ceux qui n'en ont pas.

« La retraite, ça peut durer vraiment longtemps – souvent plus de 20 ans, rappelle M. Marcotte. Ce n'est pas des vacances, c'est une tranche de vie. »

« Ça prend des sous au début de la retraite pour rester actif et des sous en fin de vie pour avoir une certaine qualité [de soins] », précise-t-il.

L'INFLATION N'AIDE PAS

Si l'on veut être certain de ne pas manquer d'argent à la retraite, il faut utiliser au maximum ses droits de cotisation au REER, répètent les spécialistes.

Or, la plupart des gens n'ont tout simplement pas les moyens de le faire.

Plusieurs bonnes raisons peuvent expliquer pourquoi les gens n'économisent pas suffisamment en vue de leur retraite.

La plus récente en lice : la forte inflation qui sévit depuis l'an dernier.

Daniel Laverdière, actuaire et planificateur financier, souligne toutefois que les bénéfices de commencer tôt à épargner, même de petites sommes, sont grands.

Grâce aux intérêts composés, le temps joue en notre faveur.

« Souvent, on veut savourer les plaisirs du quotidien, faire notre voyage annuel, mais prendre sa retraite à 65 ans dans des conditions décentes, ça aussi, c'est le fun », lance l'expert âgé de 65 ans, qui vient justement de prendre sa retraite.

« IL M'ARRIVE ASSEZ SOUVENT D'ANNONCER AUX GENS CETTE MAUVAISE NOUVELLE : ILS N'ONT PAS ASSEZ ÉPARGNÉ POUR AVOIR LA RETRAITE QU'ILS SOUHAITENT »

– Pierre Marcotte, consultant

La question des dettes à la retraite

Autrefois, on payait ses dettes avant de dire bye bye boss. Aujourd'hui, des millions de retraités ont un passif. Est-ce une bonne idée ?

Le Journal de Québec · 21 oct. 2023 · 71 · Stephane.desjardins@quebecormedia.com

En 1999, moins de 30 % des ménages âgés (65 ans et plus) avaient des dettes.



En 2016, cette proportion a grimpé à 40 %, selon des données de 2022 de l'observatoire des inégalités.

Chez les 56-65 ans, l'endettement a augmenté de 28,7 % entre 2016 et 2021, selon Equifax. Pour la même période, il a bondi de 47,5 % chez les 66 ans et plus.

LES BONNES ET LES MAUVAISES...

Ces chiffres font peur, mais il faut mettre un bémol.

Car il y a « bonne dette » et « mauvaise dette ».

La première est l'hypothèque (car elle est appuyée par un actif), les dettes de consommation forment la seconde (cartes et marges de crédit, prêts personnels).

Selon diverses études, les « mauvaises » dettes représentent la seule source d'endettement pour 57 % des retraités. C'est inquiétant. Par contre, 20 % des retraités ont seulement une dette hypothécaire et 23 %, une combinaison de « bonnes » et de « mauvaises » dettes.

CHANGEMENT DE CONTEXTE

Les experts disent que les temps ont changé : si votre hypothèque et les dépenses liées à votre maison ne totalisent pas plus de 30 % de vos revenus de retraité, c'est acceptable.

Si vous ajoutez des « mauvaises dettes » à ce portrait, ça se corse.

Car plus vous avez de dettes à rembourser, moins vous avez d'argent pour soutenir votre train de vie, vos projets et vos rêves de retraite.

Certes, l'accès à la propriété est plus difficile qu'avant. Mais l'introduction massive des marges de crédit hypothécaires a changé la donne.

Leur nombre a augmenté de 40 % depuis 2011, selon l'agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC). Leur popularité a permis d'étendre le crédit sur une plus longue période que les hypothèques traditionnelles.

« Les consommateurs ne comprennent pas nécessairement leur fonctionnement, estime Johanne Le Blanc, conseillère budgétaire chez

Option Consommateurs. Ils voient ce type de crédit comme une façon d'accéder ou de conserver un certain confort ou un style de vie. »

De plus, certains besoins autrefois superficiels sont aujourd'hui essentiels : internet, télévision ou musique en streaming, téléphonie cellulaire, voyage annuel dans le sud, spa...

Bref, les gens ont étiré leur endettement tout au long de leur vie active. C'est une forme d'insouciance qu'ils paient chèrement à la retraite, car l'ère des taux d'intérêt au plancher ne reviendra pas de sitôt.

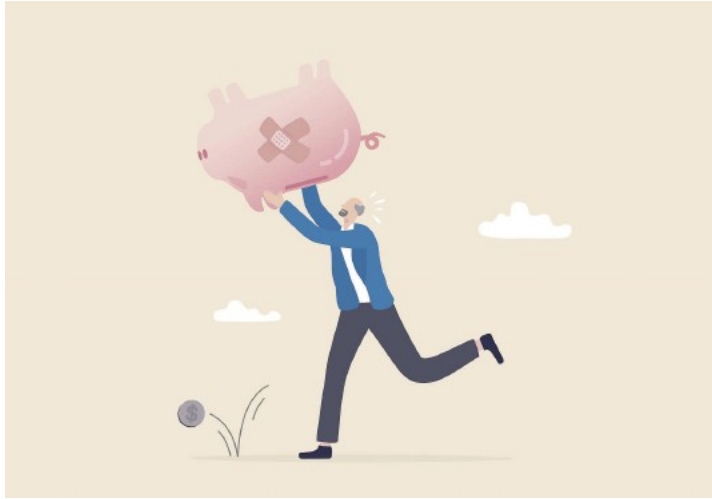
Certains le constatent douloureusement : 15 % des dossiers d'insolvabilité concernaient des personnes de 65 ans et plus en 2021, selon le Bureau du surintendant des faillites (comparé à 10 % en 2014). Or, faire faillite à 60 ans plutôt qu'à 40 ans est dramatique : vous n'avez que quelques années pour vous refaire.

Huit pièges à éviter quand on évalue ses besoins financiers

Si l'on ne tient pas compte de certains facteurs, on peut largement sous-estimer les montants à épargner pour s'assurer des vieux jours confortables.

Le Journal de Québec · 21 oct. 2023 · 69 · emmanuelle.gril@quebecormedia.com

Voici huit pièges à déjouer au moment de faire vos calculs.



1 NÉGLIGER L'INFLATION

En raison de l'inflation, les prix augmentent au fil du temps. En toute logique, il vous faudra déboursier davantage pour vous nourrir, vous loger, vous transporter ou vous habiller d'ici 10, 20 ou 30 ans. Un élément à ne pas oublier dans vos calculs.

« Les projections habituellement réalisées par les planificateurs incluent une inflation de 2 %. Actuellement, nous préparons également des scénarios alternatifs avec un taux un peu plus élevé », indique Émile Khayat, planificateur financier, directeur régional principal, Gestion de patrimoine TD. Même si cela ne se matérialise pas, il est préférable de se montrer prévoyant.

2 SOUS-ESTIMER L'ESPÉRANCE DE VIE

Vous pourriez être à la retraite bien plus longtemps que vous ne le pensez ! En fait, selon l'institut québécois de planification financière (IQPF), on devrait prévoir un plan de décaissement à partir de l'âge de 65 ans qui s'étalera sur 29 ans pour un homme et sur 31 ans pour une femme, soit une moyenne de 25 ans. Par conséquent, il est possible que vos avoirs doivent durer deux ou trois décennies.

« Les planificateurs se basent sur des scénarios qui vont jusqu'à l'âge de 95 ans », précise Émile Khayat.

3 OUBLIER LES FRAIS DE SANTÉ

Avec l'âge, le risque que les frais de santé grimpent en flèche augmente, surtout si vous devez avoir recours à des services au privé.

« Il est préférable d'inclure une provision de 5000 \$ à 10 000 \$ par an après 80 ans », recommande Émile Khayat.

N'oubliez pas de considérer aussi votre état de santé et votre hérédité, car ils peuvent peser lourd dans la balance.

4 DEMANDER SES RENTES AU MAUVAIS MOMENT

Il est possible de demander sa prestation du Régime des rentes du Québec (RRQ) dès 60 ans.

Mais attention, car en choisissant cette stratégie, vous viendrez réduire le montant auquel vous aurez droit, et ce, jusqu'à la fin de vos jours. Sachez que vous pouvez désormais la reporter jusqu'à 72 ans, ce qui vous permettra de bonifier le montant de la rente. Il en va de même pour la Pension de la sécurité de la vieillesse (PSV) qu'on peut repousser jusqu'à 70 ans.

« Il est généralement plus avantageux de demander ses rentes gouvernementales plus tard. On peut demeurer plus longtemps sur le marché du travail ou opter pour un poste à temps partiel par exemple », indique Émile Khayat.

Si notre santé nous le permet, on pourra non seulement rester actif, mais réduire du même coup le stress financier.

5 S'EN TENIR À LA RÈGLE DES 70 %

Auparavant, on disait qu'à la retraite, il fallait prévoir des montants permettant de couvrir l'équivalent de 70 % des dépenses encourues durant sa vie active.

Cette règle ne tient plus.

« Les retraités sont en bonne santé plus longtemps et veulent rester actifs, faire des voyages, etc. Il est préférable de baser ses calculs sur 90 % des dépenses », assure le planificateur financier Émile Khayat.

6 EFFECTUER SES RETRAITS SELON UNE MAUVAISE SÉQUENCE

L'ordre dans lequel vous retirerez vos actifs (REER, CELI, etc.) à la retraite doit être soigneusement planifié. Cela pourrait faire une énorme différence sur la durée de ces sommes, mais aussi sur les montants que vous laisserez à vos héritiers. Un bon ordre de décaissement vise à aplanir la facture fiscale pour qu'il vous reste de l'argent plus longtemps. Attention, car dans ce domaine, la même recette ne s'applique pas à tout le monde.

7 COMPTER SUR UN HÉRITAGE

Certains d'entre nous s'en remettent à l'héritage qu'ils espèrent toucher de leurs parents pour assurer leurs vieux jours. C'est une erreur, estime Émile Khayat.

« Non seulement les gens vivent plus longtemps, mais on remarque également que les personnes très âgées peuvent avoir besoin d'importantes sommes pour couvrir les soins de santé », dit-il.

Résultat : il pourrait vous en rester bien moins que vous l'imaginiez, voire rien du tout !

8 CONCRÉTISER VOS PERTES

Lorsque les marchés sont très turbulents et volatils, comme ce fut le cas en 2022, on peut être tenté de modifier la composition de son portefeuille et de se réfugier dans des placements qui nous semblent plus sécuritaires. Ce faisant, on vient concrétiser nos pertes, ce qui nous empêchera de profiter du rebond des marchés dont on aurait pu bénéficier.

« Cela peut affecter tout le plan d'épargne retraite », prévient Émile Khayat.